**Affaire Bersot**

LA GUERRE

Le Quotidien – 12 février 1915

Hier un soldat a été jugé. Il y a quelques jours, il a refusé d’obéir aux ordres devant l’ennemi ! Il a été condamné à mort pour l’exemple.

Fffff

**Par Lou Memmi**

**Menace !**

 Deux soldats sont allés voir l’officier pour lui demander de changer son rapport et ils l’ont menacé ! Ils ont été eux aussi - pour cette faute - convoqué au conseil de guerre le soir même.

**« Condamné à mort »**

Durant celui-ci, on passa très vite sur le cas des deux soldats qui furent condamné à cinq mois de prison. Puis, on enchaîna avec celui de Bersot qui, pour sa faute, a été condamné à mort et sera fusillé. Il devrait mourir demain, le 13 février.

quand, trois jours plus tard, le sous-officier lui en a apporté un, Bersot a clairement refusé de le prendre et cela devant l’ennemi !

**« Une faute très grave »**

C’est d’après le lieutenant « une faute très grave », et il l’a immédiatement dénoncé au colonel Auroux.

**« Emprisonné »**

Puis avec les batailles permanentes Bersot a complément oublié cette histoire mais pas ses supérieurs  et le 12 février il a été emprisonné en attendant de passer devant le conseil de guerre.

L

 e 11 février 1915, le soldat Bersot a refusé de prendre le pantalon qu’on lui offrait gracieusement.

**Pourquoi ?**

 En effet, avant de partir au front, il n’y avait plus de pantalon rouge à sa taille et en attendant d’en avoir un autre, on lui en a donné un blanc ne protégeant pas du froid. Il a gardé ce pantalon pendant deux mois sans recevoir le nouveau tant attendu.

**« Immédiatement »**

Quand le nouveau lieutenant est arrivé le 8 février, celui-ci a immédiatement prit des mesures pour que l’on trouve un pantalon chaud à Bersot. Mais

 A l’Aisne

Le 18 février 1915

Le Quotidien

29 rue des lettres

02200 Acy

Aisne

Bonjour Mlle Memmi,

Je suis un camarade de guerre de Lucien Bersot.

Dans votre article du 24 juin 1915, vous affirmez que le soldat Bersot a commis une faute très grave en refusant ce pantalon.

Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas d’accord avec ce que vous avez écrit.

Croyez-vous vraiment qu’en refusant un pantalon plein de sang et de trous et qui venait d’être retiré sur un cadavre, on puisse commettre une «  faute énorme » ?

Personnellement, je ne pense pas que cela mérite la mort et je ne suis pas le seul ; tous ceux qui connaissaient Bersot savent que c’était un soldat exemplaire qui ne désobéissait jamais aux ordres.

C’est vrai qu’il a désobéit en refusant de prendre ce pantalon mais vous qu’auriez-vous fait ? Je pense que vous ne l’auriez pas pris !

Par ailleurs, vous dites – et vous devez tenir cela de nos supérieurs – qu’il a désobéi devant l’ennemi, mais c’est totalement faux ! Les allemands étaient à plusieurs kilomètres de nous !

Et il y a ses deux soldats qui n’ont jamais menacés le lieutenant – ils ne sont pas fous, ils savent très bien que s’ils avaient fait cela, ils auraient eu de gros ennuis – ils lui ont juste conseillé de changer son rapport !

Votre métier est de renseigner les diverses personnes qui lisent le journal, vous devez dire la vérité ! Ce que vous avez écrit est calomnieux, vous devriez avoir honte !

Pour conclure, je veux vous dire que ce qui s’est passé est une injustice totale !

Merci d’avoir pris le temps de lire ma lettre,

Cordialement,

B. C.

Mme Bersot

Le 15 novembre 1918

50 rue des batignoles

75008 Paris

Monsieur le Président de la République

 Palais de l’Elysée

 55, rue du faubourg Saint-honoré

 75008 Paris

OBJET : Réhabilitation de la mémoire de mon défunt mari

Monsieur le Président de la République,

En tant que citoyenne française, je me permets de vous écrire pour vous demander de réhabiliter la mémoire de mon mari - Lucien Bersot – qui a été fusillé par l’armée française le 13 février 1915 pour une raison, que je trouve, scandaleuse.

En effet, quand il est parti au front, il n’y avait plus de pantalon à sa taille et il a reçu un pantalon blanc. Quand un nouvel officier est arrivé sur les lieux, deux mois plus tard, celui-ci à demander de trouver un pantalon chaud à mon mari. Et quelques jours plus tard, on lui en a tendu un, récupéré sur un cadavre ! C’est pour cette raison qu’il a refusé de le prendre. Puis le temps ayant passé mon mari a totalement oublié cette histoire et a même eu une permission pour venir nous voir, ma fille et moi. Mais quelques jours après avoir reçu sa précieuse permission, il a été conduit en prison, puis devant le conseil de guerre qui a décidé de le faire fusiller sans attendre, à seule fin de montrer l’exemple.

Monsieur le Président, je vous demande, en votre âme et conscience, de décider si cette raison justifie le fait de tuer un homme qui a toujours servi son pays en bon patriote.

J’ai l’honneur de vous prier d’agréer l’expression de ma très haute considération.

Mme Bersot